

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 novembre 2010 de  
M. Pierre Rumo, intitulée: «Deux bancs à la Jonction?»**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Le quartier de la Jonction est sinistré depuis plus de deux ans en raison de travaux provoquant des nuisances extrêmement importantes pour ses habitants.

Le boulevard Saint-Georges (côté Jonction) est devenu un arrêt de bus central (remplaçant celui situé à la rue des Deux-Ponts) pour plusieurs mois encore. Ne peut-on prévoir un banc pour les usagers des Transports publics genevois sur les deux trottoirs de cette artère?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Deux bancs ont été posés sur les deux côtés du boulevard Saint-Georges au début du mois de février 2011 pour répondre positivement à la demande du Conseil municipal.

Il faut cependant préciser qu'aucun banc n'avait été placé précédemment vu l'étroitesse des trottoirs et l'utilisation mixte qui en est faite. Le concierge d'une des allées a besoin de place pour ses trois conteneurs à ordures notamment. D'autre part, certains habitants du quartier se sont opposés à la pose de ces bancs qui créeront, selon eux, plus de nuisances que d'avantages, notamment les locataires des premiers étages dérangés par le bruit des fêtards utilisant le banc la nuit. A l'usage, ceux-ci seront donc déposés si les craintes des habitants se vérifient. C'est surtout l'emplacement de ces arrêts temporaires qui pose un réel problème de bruit.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

Le 16 mars 2011.